

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du conseil municipal du 28 avril 2026**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le mardi 28 avril 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Baptiste TALLAN, Maire.

**Étaient présents** : M. Baptiste TALLAN, maire. M. Victor GRAVELET, Mme Amandine LAUBRET, adjoints. Mmes Marie-Laurence PIERRE, Stéphanie HOHWEILLER, Virginie CARDOSO, Manon RIGUET, Nadine SENDEL, Réjane BRIAND. MM. Mathieu BRIANT, Gérald CAILLAUD, Pascal HERBIET, Laurent LINARD, conseillers municipaux.

**Secrétaire** : Marie-Laurence PIERRE

**Absents excusés** : Agnès SZWIEC, Christian BILLOT.

**Pouvoirs** : Agnès SZWIEC à Stéphanie HOHWEILLER, Christian BILLOT à Marie-Laurence PIERRE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Monsieur le Maire informe que depuis le dernier conseil municipal 8 devis ont été signés dont les 5 plus importants sont les suivants:

- Société TKE : Contrat de maintenance pour la maintenance de l'ascenseur du Complexe Guyot : 6 800.00 € HT, soit 1 700 € HT par an
- Société Genium : Etude thermique relative au réaménagement de la Croix-Blanche : 3 200.00 € HT
- Palin espaces verts : Remise en état des pelouses de la salle polyvalente suite à la survenance d'un sinistre : 989.00 € HT
- Signalétique Vendômoise : Fourniture de panneaux de voirie : 260.00 € HT
- EURL Olivier DELANGE : Fourniture et pose d'un volet roulant à l'accueil de la mairie : 987.10 € HT

Monsieur le Maire ajoute que concernant la remise en état des pelouses, cette somme sera remboursée par l'assurance adverse.

Un des 8 devis a été signé avec l'entreprise Thomasset pour un montant de 210 € HT et concerne la fourniture et le transport de grave pour l'entretien du chemin d'accès mitoyen avec Lissay-Lochy au lieu-dit « les belles maisons ». Ce même montant est donc pris en charge par Lissay Lochy afin de partager les frais pour moitié.

Laurent LINARD demande si l'entreprise qui a été retenue pour l'ascenseur est la même que celle qui détenait le marché.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la même entreprise mais que le nombre de visites est moins important tout en restant règlementaire.

Nadine SENDEL demande quand est-ce qu'aura lieu la reprise des pelouses endommagées.

Victor GRAVELET répond qu'elle pourrait avoir lieu très prochainement ou à défaut à l'automne prochain.

**1. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2026**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent apporter des remarques sur le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'adopter à l'unanimité le procès-verbal du 31 mars 2026.

## **2. Finances - Vote des taux des taxes directes locales**

Monsieur le Maire expose que les collectivités doivent déclarer aux services fiscaux avant le 15 avril les décisions relatives aux taux ou produits des impôts locaux sauf année de renouvellement du conseil municipal qui permet de voter les taux jusqu'au 30 avril. Les bases prévisionnelles des quatre taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti, CFE, taxe d'habitation) valorisées au taux de 2025 font apparaître un produit fiscal à taux constant à 611 072 € pour 2026.

Ce produit est complété par plusieurs ressources :

- TVA (48 739 €),
- IFR (7 530 €),
- taxe additionnelle FNB (1 155 €),
- allocations compensatrices de l'État (68 656 €),
- FNGIR (20 066 €),
- et un coefficient correcteur négatif (-59 114 €).

Le total des ressources fiscales pour 2026 s'élève ainsi à 698 104 €.

Dans le budget primitif 2026, les taux des quatre taxes directes locales ont été maintenus aux niveaux précédents.

Monsieur le Maire ajoute que les allocations compensatrices font l'objet d'une nette diminution par rapport à l'an passé.

A taux d'imposition constant, le produit attendu de ces quatre taxes est le suivant :

	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux 2026</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe foncière sur le bâti	<b>1 345 000</b>	36,84 %	<b>495 498</b>
Taxe foncière sur le non bâti	<b>116 400</b>	23,99 %	<b>27 924</b>
Taxe d'habitation	<b>104 300</b>	19,06 %	<b>19 880</b>
Cotisation foncière entreprises	<b>452 100</b>	14,99 %	<b>67 770</b>
<b>TOTAL en euros</b>			<b>611 072</b>

Laurent LINARD demande quels sont les écarts des bases prévisionnelles par rapport à l'an passé.

Monsieur le Maire donne la parole à Dorian DELFOLIE.

Ce dernier répond que concernant la CFE le montant prévisionnel passe de 112 650 € en 2025 à 67 770 € en 2026. Concernant les allocations compensatrices elles passent de 119 336 € en 2025 à 68 656 € en 2026.

Laurent LINARD constate qu'il s'agit d'une perte importante sur le long terme et demande à connaître le coût lié à l'augmentation des indemnités des élus.

Mathieu Briant évoque une augmentation de 0.8% du budget général.

Monsieur le Maire donne la parole à Dorian DELFOLIE qui répond que le surcoût annuel s'établit à 18 750 €.

Laurent LINARD déplore le fait que la décision d'augmentation des indemnités aux élus n'ait pas attendu le vote des taux des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :  
de fixer, pour 2026, les taux d'imposition suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties .....	36,84 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties .....	23,99 %
- taxe d'habitation .....	19,06 %
- cotisation foncière des entreprises .....	14,99 %

### **3. Création d'un comité consultatif relatif au marché hebdomadaire**

Monsieur le Maire expose que le marché dynamise l'économie locale et le lien social, mais nécessite des améliorations organisationnelles, de gestion, de propreté et de communication, justifiant la mise en place d'un règlement et d'un comité consultatif.

Monsieur le Maire ajoute qu'un travail a été réalisé avec Nadine SENDEL. Au vu du nombre d'élus et en respect de la proportionnalité des deux listes, un seul conseiller de la liste de Nadine SENDEL pouvait être nommé.

Monsieur le Maire ajoute qu'une personne représentant le marché sera nommée.

Nadine SENDEL demande à connaître la périodicité des paiements des commerçants du marché.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas en mesure d'apporter une réponse exacte dans l'immédiat mais qu'elle sera apportée ultérieurement.

Réjane BRIAND demande à connaître les tarifs des redevances appliqués aux commerçants du marché.

Monsieur le Maire répond que les montants sont les suivants :

Commerçant non sédentaire, le mètre linéaire (dans la limite de 10 m) : 0,45 €

Camion alimentaire, l'unité par jour : 4 €

Camion magasin non alimentaire, l'unité par jour : 70 €

Electricité, forfait journalier : 2 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° de créer un comité consultatif relatif au marché hebdomadaire chargé d'émettre des avis et propositions sur l'organisation générale du marché (implantation, horaires, circulation, sécurité, propreté) ainsi que les axes d'améliorations visant à renforcer l'attractivité et la qualité du marché ;

2° de ne pas procéder à bulletin secret pour la désignation de ses membres ;

3° de composer comme suit la commission :

- Baptiste TALLAN, Maire et Président
- Victor GRAVELET
- Pascal HERBIET
- Virginie CARDOSO
- Agnès SZWIEC
- Nadine SENDEL

4° d'autoriser le Maire ou son adjoint à y associer toute personne membre des organismes suivants :

- d'un ou des représentants des commerçants non sédentaires du marché

### **4. Désignation de représentants à la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission communale des impôts directs suite au renouvellement du conseil municipal.

Cette commission est composée du maire (ou de son représentant) et de commissaires titulaires et suppléants désignés par la Direction générale des Finances publiques

Le conseil municipal doit établir une liste de contribuables en nombre double, parmi lesquels seront désignés les commissaires titulaires et suppléants.

Ces personnes doivent être inscrites au rôle des impositions directes locales de la commune et présenter les garanties de compétence, d'impartialité et de connaissance du territoire communal.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. C'était un souhait de ne pas proposer des personnes qui sont conseillers municipaux ou qui figuraient sur les listes des candidats aux élections municipales. La difficulté résidait essentiellement dans la nécessité d'identifier nominativement les personnes concernées afin de cibler les différents types de redevables de la commune, notamment ceux assujettis à la taxe d'habitation sur les logements vacants ainsi qu'à la CFE.

Nadine SENDEL précise qu'il aurait aussi été souhaitable d'exclure des personnes qui travaillent pour la commune.

Monsieur le Maire demande s'il s'agit de Pierre CARTIER et que s'il s'agit de lui, il ne travaille pas pour la commune mais pour une association.

Nadine SENDEL répond qu'il travaille bien pour la collectivité.

Monsieur le Maire répond que quoi qu'il en soit, il termine en mai.

Monsieur le Maire ajoute que cette commission a un pouvoir consultatif et non décisionnaire et que celle-ci est confidentielle. Sur la liste, seulement 6 titulaires et 6 suppléants seront tirés au sort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :  
d'approuver comme suit la liste des personnes qui seront proposées à Mme la directrice départementale des finances publiques en vue de la composition de la commission communale des impôts directs :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b><u>Titulaires :</u></b>	
ALLEAUME	Jordane
BACHELIER	Gonzagues
CORNU	Patrick
DAUDON	Charles-Henri
LA CHAISE (de)	Hugues
LAROCHE	Sylvie
MILLEREUX	Jean-Michel
OLSZEWSKI	Marc
PAJOT	Denis
SACHET	Gérard
SAUMON	Bernard
SEBOK	Dylan
<b><u>Suppléants :</u></b>	
BABOUIN	Éric
CARTIER	Pierre
COCHET	Daniel
GUYOT	Valérie
HENIAU	Hugues
JUDET	Arnaud
LAMONT	Micheline
LEDOUX	Philippe

MARTINEAU	Annie
MARTIN GREGUY	Virginie
MONDON	Patrick
PIGET	Bernadette

## **5. Désignation d'un référent à la protection des données**

Monsieur le Maire expose que le délégué à la protection des données aura pour mission :

- d'informer et conseiller sur la réglementation en vigueur,
  - d'accompagner pour mettre en place des procédures qui garantiront la protection des données à caractère personnel qu'elle détient, ainsi que sur la libre circulation de celles-ci,
- de contrôler également la bonne application de ces procédures,  
de faire le point de contact avec l'autorité de contrôle (la CNIL).

Selon le règlement européen, le délégué ne peut occuper une fonction ou un rôle au sein de la collectivité qui le conduit à déterminer les finalités et les moyens du traitement de données.

Ainsi et au sein de la commune de Levet il ne pourra s'agir ni du Maire, des adjoints au Maire ni du secrétaire général de Mairie.

Mathieu BRIANT demande qui était la personne qui occupait précédemment ce poste.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait de Madame Isabelle LEBAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

de nommer en qualité de délégué à la protection des données personnelles, Samia FERREIRA RIBEIRO, adjoint administratif.

## **6. Désignation d'un représentant suppléant de la commune auprès de l'agence Cher Ingénierie des territoires**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 31 mars 2026, la commune a désigné Baptiste TALLAN, représentant au CIT. Il convient donc d'élire un représentant suppléant. Etant précisé que Victor GRAVELET dispose d'une délégation concernant la voirie, il souhaitait proposer ce conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1. de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du conseiller municipal auprès de l'agence Cher Ingénierie des territoires ;
2. de désigner M. Victor GRAVELET, en qualité de représentant suppléant pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles à l'agence Cher Ingénierie des territoires.

## **7. Désignation d'un référent au « contrat local de santé » du Pays Berry Saint-Amandois**

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de désigner un élu référent chargé de représenter la commune au sein des instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat Local de Santé. Le référent aura ainsi pour mission de relayer les actions du CLS et de « veiller » sur la population de la commune pour l'orienter et l'aider à s'organiser en matière de santé.

Monsieur le Maire ajoute qu'initialement, un conseiller municipal était référent ambrosie au PBSA. A présent, il s'agit d'un conseiller municipal référent au CLS.

Réjane BRIAND répond qu'il serait important de faire une communication.

Monsieur le Maire répond que les propriétaires concernés sont déjà avertis et que cela est variable en fonction des personnes concernées. Il ajoute que la dernière fois, le lieu concerné était celui de Boufflou où la situation était particulièrement compliquée avec le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

de désigner Victor GRAVELET en tant que référent au « Contrat Local de Santé ».

### **8. Désignation d'un référent déontologue**

Monsieur le Maire expose que tout élu peut saisir le référent déontologue par écrit ou mail (confidentiel). Celui-ci accuse réception, instruit la demande en toute indépendance et rend un avis dans un délai adapté. L'AMF propose au sein du département de désigner M. Franck DURUISSEAU, pour exercer cette mission. M. le Maire présente l'expérience professionnelle et le profil de M. Franck DURUISSEAU. Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Réjane BRIAND demande à savoir combien de dossiers ont été concernés sur Levet.

Monsieur le Maire répond que le déontologue n'a jamais été sollicité concernant Levet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :  
de nommer M. Franck DURUISSEAU en tant que référent déontologue de la commune.

### **9. Désignation de représentants à France Loire**

Monsieur le Maire expose que la commune de Levet est invitée à siéger à la commission d'attribution des logements de France Loire afin de contribuer à l'examen des demandes et mieux prendre en compte les besoins locaux en logement. La présence de représentants de la commune de Levet permet de garantir une meilleure prise en compte des besoins locaux en matière de logement, notamment au regard des enjeux sociaux, économiques et démographiques du territoire. Monsieur le Maire ajoute qu'à titre de comparaison Val de Berry propose déjà ce type de proposition avec une commission d'attribution de logements. Il est ainsi proposé de désigner le Maire, en tant que responsable légal de la commune ainsi qu'Agnès SZWIEC, pour la partie sociale en tant que Vice-Présidente du CCAS.

Nadine SENDEL précise qu'au niveau des logements situés rue Charles de Mangou, certains locataires lui ont fait savoir qu'il y avait de gros problèmes d'isolation.

Monsieur le Maire précise que ces logements sont la propriété de Val de Berry.

Nadine SENDEL ajoute que les loyers pratiqués par Val de Berry sont disproportionnés par rapport à l'état des logements et du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :  
de désigner Baptiste TALLAN et Agnès SZWIEC pour siéger à la commission d'attribution des logements de France Loire.

### **10. Convention de gestion des flux des logements sociaux France Loire**

Monsieur le Maire expose que l'idée consiste à laisser la main à France Loire pour qu'ils proposent à la commune des candidats et que la commune arbitre en fonction d'une liste de potentiels candidats. Une convention encadrant la gestion en flux des droits de réservation de la commune des logements est proposée pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement.

La commune souhaite confier au bailleur la gestion déléguée de ses droits de réservation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1° d'adopter la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux avec la SA d'HLM France Loire ;
- 2° de retenir le mode de gestion déléguée au bailleur ;
- 3° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **11. Convention relative à la capture et au traitement des chats sur le territoire de la commune avec l'association Chats libres du Cher**

Monsieur le Maire expose que la commune de Levet et l'association Chats libres du Cher s'associent pour gérer les populations de chats errants.

Cette démarche vise à concilier réduction des nuisances, protection animale et maintien du lien social. Une convention encadre les engagements des deux parties pour la gestion des chats libres sur le territoire communal.

L'association assure :

- La capture, la stérilisation et l'identification des chats
- Le suivi des interventions (bilan quantitatif et sanitaire)
- L'encadrement du nourrissage des colonies
- La commune assure un contrôle et un suivi des actions menées.

L'association Chats libres du Cher s'engage à facturer le service rendu à la commune de Levet pour la somme de :

- 90 € par femelle
- 60 € par mâle
- 110 € pour les femelles gestantes
- Ce tarif prend en compte : l'opération de capture et de tatouage
- Pour les chats stérilisés par l'association Chats Libres du Cher, blessés ou malades, les frais vétérinaires restent à la charge de la commune.

Les lieux de nourrissage ont été déterminés par les deux parties après consultation.

Les lieux retenus sont les suivants :

- rue des écoles, au niveau du poste de relevage, rue du Crôt à Thibault, à proximité de l'air de caravanning

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des tarifs augmente quelque peu mais que cette opération est une réussite avec les premiers effets qui demeurent déjà visibles.

Récemment, la communauté de communes a supprimé les sapins situés à proximité du centre de secours. L'idée consiste donc replanter une haie pour permettre d'accueillir le lieu de nourrissage des chats.

Nadine SENDEL demande le coût de cette opération.

Monsieur le Maire répond qu'il s'établit à environ 350 € sur une année.

Nadine SENDEL précise que ces opérations de stérilisation ont été, pendant de nombreuses années, financées par Monsieur Denis avant cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'adopter la convention relative la capture et au traitement des chats sur le territoire de la commune avec l'association Chats libres du Cher pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout éventuel renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions tarifaires que la précédente.

## **12. Personnel communal – Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire expose que le cadre d'attribution et d'indemnisation des heures supplémentaires au sein de la collectivité est défini conformément à la réglementation en vigueur. Les heures supplémentaires, effectuées à la demande du chef de service au-delà du temps de travail habituel, peuvent être compensées ou indemnisées selon les règles applicables. Leur mise en œuvre est nécessaire au bon fonctionnement des services. Monsieur le Maire ajoute que l'idée consiste à couvrir tous les emplois occupés à Levet, si un nouvel emploi venait à être créé, il conviendrait de revoir la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :  
d'autoriser à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, le versement d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires pouvant être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories B et C, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

En raison des missions exercées les emplois concernés par la présente délibération sont :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
Administrative	Rédacteur	Rédacteur territorial	Secrétaire général
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe.	Secrétaire polyvalent des services administratifs
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	Secrétaire polyvalent des services administratifs
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ATSEM
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des services techniques
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent d'entretien des bâtiments et des
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Responsable du restaurant scolaire
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Animateur en milieu scolaire et périscolaire

### **13. Voirie – Plan prévisionnel de financement pour la rénovation de l'éclairage public – Bouflou**

Monsieur le Maire expose que compte tenu des travaux d'éclairage public proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE), le Président propose le plan de financement correspondant à des travaux d'aménagement de l'éclairage public pour Bouflou. L'idée consiste en une reprogrammation d'abaissement de puissance qui représente 617,95 € HT avec une prise en charge de 50% par le syndicat. Monsieur le Maire ajoute que la commune doit régler cette somme car toutes les dépenses inférieures à 500 € sont prises en charge par le syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'approuver le plan de financement proposé ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents concernant ces travaux.

### **14. Voirie – Plan prévisionnel de financement pour la rénovation de l'éclairage public – rue des écoles**

Monsieur le Maire expose que compte tenu des travaux d'éclairage public proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE), le Président propose un plan de financement correspondant à des travaux d'aménagement de l'éclairage public pour la rue des écoles. Ces travaux concernent plus précisément la rue des écoles avec un passage complet sur 4 points lumineux ainsi qu'un point de la rue des Cassons. A titre d'information supplémentaire, la commune possède 400 points lumineux dont 220 sont équipés par des LED. L'idée consiste à passer le reste de la commune en LED.

Laurent LINARD demande à savoir combien cela fait-il d'économie et propose de mettre en place des détecteurs de mouvements pour être allumés au passage de personnes.

Monsieur le Maire répond que grâce à l'abaissement de puissance, une économie de 80% peut-être réalisée. Il ajoute que les LED ne tolèrent pas très bien les coupures et rallumages récurrents. L'éclairage public est un réel sujet dont l'objet consiste à savoir quels sont les lieux qui nécessitent un maintien de l'éclairage public et ceux avec une puissance moindre comme les places autour de la mairie et les abords de la salle polyvalente ou encore la MSP.

ceux qui peuvent faire l'objet d'une extinction nocturne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'approuver le plan de financement proposé

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents concernant ces travaux.

## **15. Informations et questions diverses**

Laurent LINARD précise que dans les mails envoyés par le secrétariat, l'un d'entre concerne la réforme des biens sans maître qui passe de 30 à 15 ans et demande si la commune est concernée.

Monsieur le Maire donne la parole à Dorian DELFOLIE. Celui-ci précise que la commune dispose d'un seul bien sans maître.

Laurent Linard interroge le Maire au sujet de la déchetterie. Il souhaite savoir si la commune compte défendre la proposition visant, d'une part, à ouvrir le site une demi-journée supplémentaire et, d'autre part, à procéder à la réfection du sol.

Monsieur le Maire indique que cette question dépendra en partie de l'élection prochaine du nouveau président du SMIRTOM. Il précise toutefois que, quelle que soit l'issue de cette élection, la commune défendra cette proposition. Il ajoute par ailleurs qu'un courrier a été adressé, par le SMIRTOM, sollicitant la cession de la déchetterie.

Nadine SENDEL demande à connaître la raison de cette cession.

Monsieur le Maire répond que l'idée consistait à ce que le SMIRTOM puisse réaliser les investissements sans avoir à demander l'aval préalable de la commune.

Réjane BRIAND demande s'il serait possible d'élargir la plage horaire d'ouverture.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait plutôt réfléchir à une ouverture d'une demi-journée supplémentaire.

Réjane Briand ajoute qu'une variation des horaires pourrait être envisagée entre les périodes estivale et hivernale.

Monsieur le Maire indique que cette alternative apparaît effectivement intéressante.

Laurent Linard souhaite connaître la situation de la commune au regard de la boulangerie.

Monsieur le Maire indique que ce n'était pas la volonté de la commune de racheter le bâtiment de l'ancienne boulangerie et qu'actuellement le travail concerne le montage financier, pour une future boulangerie dans les locaux de la Croix Blanche, afin de proposer un loyer cohérent pour un preneur.

Laurent Linard déplore que la commune n'ait pas saisi l'opportunité d'acquérir la boulangerie pour un montant de 28 000 €.

Monsieur le Maire précise que personne ne pouvait savoir à l'avance à combien celle-ci se vendrait, que le montant final de l'enchère est de 49 000€. La commune avait la possibilité d'exercer son droit de préemption mais ne l'a pas fait, sans connaître le montant du bien et des travaux à effectuer. Il souligne toutefois que le coût des travaux de remise en état demeurerait trop élevé pour envisager un tel projet. Il ajoute que l'ancienne boulangerie a été visitée par deux personnes compétentes dans le domaine du bâtiment, Messieurs Christian Billot et Victor Gravelet, lesquelles ont constaté que le bien nécessitait une reprise complète.

Nadine Sengel précise qu'avec son mari, "nous nous sommes positionnés sur la vente" et que celui-ci y était présent.

Ce qui a permis de faire monter les enchères afin que le bâtiment soit vendu au meilleur prix possible.

Elle informe également qu'après avoir eu par téléphone les anciens boulangers, ceux-ci sont satisfaits de cette vente, ils ne pensaient pas que le bâtiment soit vendu et comptent sur la clémence du tribunal.

Aussi Nadine Sengel annonce que, concernant la cérémonie du 8 mai, le rendez-vous est fixé à 11h30. Elle précise avoir contacté un jeune de la commune, prénommé Alix et qu'elle est en lien avec des lycéens pour leur participation à cet événement. S'agissant de la gerbe, elle indique qu'un changement a été opéré, les compositions précédentes n'ayant pas donné satisfaction. Il est désormais envisagé de privilégier des plantes, présentées dans un contenant réutilisable d'un coût d'environ 10 €. Elle ajoute que ces plantes pourraient être plantées derrière le monument.

Nadine SENDEL demande s'il serait possible de communiquer aux conseillers municipaux le décès des administrés.

Pascal Herbier informe qu'une nouvelle unité de gendarmerie s'est implantée dans les anciens locaux de l'APPR. Il précise qu'il s'agit d'un peloton dont les missions consistent notamment à traiter des affaires importantes telles que le trafic de stupéfiants et les refus d'obtempérer, ainsi qu'à apporter un renfort aux unités du département si nécessaire.

Il ajoute que cette unité comprend actuellement trois personnels et est dénommée « groupe local de contrôle des flux ».

Il informe avoir assisté à une visioconférence relative au label « Ville et Villages Prudents ». Il précise qu'un questionnaire doit être complété et qu'un jury se déplace ensuite sur la commune afin d'évaluer les projets envisagés ainsi que les travaux déjà réalisés en matière de sécurité et de prévention. Il indique que ce label est attribué pour une durée de trois ans, moyennant une cotisation de 300 € ainsi que des frais de dossier de 70 €. Il ajoute que l'objectif de cette démarche est de développer des actions sur la commune et de sensibiliser notamment les enfants aux questions de sécurité et de prévention.

Victor GRAVELET informe que le service technique a réalisé, des travaux au cimetière concernant la pose de cavurnes. Le service technique a réalisé un massif béton pour l'installation le 19 mai du panneau d'informations digitales.

Monsieur le Maire informe que :

- la commune a reçu un courrier d'attribution de subvention de la part du conseil départemental concernant le projet de sécurisation de la rue des Tilleuls dont le montant de l'aide s'établit à 27 491,20 €. Cela permettra de lancer le renouvellement et l'extension de l'éclairage public dans cette rue.
- dans le cadre des élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2026, le conseil municipal devra se réunir le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à la désignation des délégués et de leurs suppléants. La présence de chacun est indispensable pour assurer le quorum. À défaut, une nouvelle réunion sera organisée le mardi 9 juin 2026. Aucune désignation ne peut intervenir en dehors de ce cadre légal.
- la réunion « l'apéro des pros » organisé le 30 avril 2026 par le RPE est annulée. Cependant la date du 11 juin 2026 est conservée. Cette rencontre vise à créer un temps d'échange de pratique, d'écoute et de soutien entre assistants maternels.
- les vacances scolaires de printemps étant passées, les commissions vont pouvoir se réunir et travailler sur les dossiers les concernant.
- une rencontre a eu lieu le 23 avril 2026 avec Daphnée et Nadine concernant l'organisation de la commémoration du 8 mai 1945.
- le conseil Communautaire a élu sa nouvelle présidence, Maryse Jacquin Salomon est la nouvelle présidente de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher
- Christian Billot est absent ce soir pour représenter la commune de Levet au SMEACL souhaitait que le conseil municipal soit informé que les travaux de réfection de la bibliothèque de l'école maternelle sont terminés. Les plafonds et murs ont été isolés et refaits ainsi que l'électricité
- concernant le marché hebdomadaire, tous les commerçants seront présents lors des 3 prochains vendredis

- A compter des 19 et 20 mai, il sera possible de filmer la circulation.

L'agenda des prochains jours est le suivant :

- Mercredi 29 avril 2026 : conseil communautaire à 19 heures à la salle polyvalente de Levet.
- Lundi 4 mai 2026 : commission finances et administration
- Mercredi 6 mai 2026 : don du sang organisé par l'EFS à la salle polyvalente de 15h à 19h. Monsieur le Maire ajoute qu'il donnera son sang pour la première dans la mesure où l'EFS a fait savoir que le nombre de donneurs à Levet est insuffisant et qu'il souhaite tout mettre en œuvre pour le maintenir.
- Samedi 9 mai et dimanche 10 mai 2026 : fête de la Nature organisée par l'association Échanges de Plantes Troc et Culture à Levet EPTCL qui fêtera ses 15 ans à l'occasion.
- Vendredi 15 mai : journée du Maire avec fermeture de la mairie.
- Samedi 16 mai 2026 : tour du Cher venant de Senneçay pour aller vers Arçay entre 15h15 et 16h40
- Jeudi 28 mai 2026 : conseil municipal à 19h
- Dimanche 31 mai 2026 : ciné Rural à 20h00 avec la projection du film « Mauvaise pioche » organisé par les Lapinos et les foyers ruraux à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Baptiste TALLAN,  
Maire

Marie-Laurence PIERRE  
Secrétaire de séance